

ter la responsabilité de sa propre grandeur.

Dans cette Chambre, nous devons tous être des frères d'armes; nous devons tous avoir le même amour de la patrie, le même culte du devoir, le même esprit de sacrifice.

Je ne croirais pas accomplir une action patriotique en demandant à mes compatriotes de ne pas approuver la politique prudente et sage du parti conservateur.

Le 7 février, mon ami de Victoria (N.-B.), disait: "Le parti conservateur n'a pas été un parti de progrès". C'est une injustice! Depuis 1854, la cause conservatrice a été intimement unie aux progrès constants du Canada. Le parti conservateur a élevé l'édifice de la Confédération et a assuré l'unité canadienne. Il a ouvert à la civilisation les terres de l'Ouest, si fertiles qu'on les dirait comme imprégnées des sueurs de nos pères et du sang de nos martyrs. Nous avons créé tout un mécanisme de transport pour aider au développement du pays. Le parti conservateur a construit notre grande voie nationale, Le Pacifique-Canadien. En 1879, il a fondé et façonné la Politique nationale, destinée à développer d'une façon merveilleuse notre agriculture, notre commerce et nos industries. Et, aujourd'hui, les canadiens de toutes les provinces, et d'une façon spéciale, les Canadiens-français, doivent seconder les efforts des hommes d'Etat qui ont entrepris de consolider l'édifice imposant dont les pères de la Confédération ont jeté les bases en 1867.

L'hon. FRANK OLIVER (Edmonton): Quelques plaintes se sont élevées de ce côté-ci de la Chambre, au cours du présent débat, sur le mutisme de nos amis de la droite. Après le spectacle de ce soir et d'hier soir, je crois que l'on admettra la justesse du raisonnement de l'honorable chef du Gouvernement lorsqu'il a décidé que le silence était préférable aux discours.

Il est évident que la cause du parti se défendait mieux lorsqu'on ne disait rien qu'on ne l'a défendu par les discours de ce soir et d'hier soir. Il y a cependant une excuse évidente pour le discours de ce soir, laquelle excuse, nous devons l'avouer n'existait pas hier soir. Nous sommes ici, monsieur l'Orateur, pour discuter l'amendement proposé par l'honorable député d'Assiniboia (M. Turriff) au sujet de la deuxième lecture du bill naval, amendement qui réclame la répartition des sièges électoraux et une nouvelle élection avant que l'on décide le sort de cette loi. Il serait inutile de dissimuler le fait que c'est là une proposition très sérieuse. Une enquête à l'effet qu'une proposition soit renvoyée à une nouvelle législature ne peut être justifiée que si la proposition est d'importance majeure, et s'il existe d'autres conditions qui rendent ce retard nécessaire.

Je veux m'occuper particulièrement ce soir de la demande de remaniement électoral avant une élection, plutôt que des M. PAQUET.

mérites du bill. Tout de même, il est nécessaire, afin de justifier un retard aussi important, de dire un mot ou deux des principes de la mesure soumise à la Chambre, et des raisons que nous avons de nous y opposer aussi énergiquement. Je dois d'abord attirer l'attention sur l'attitude du Gouvernement au sujet de cette question. Le Gouvernement est arrivé au pouvoir en octobre, le 10 octobre 1911, je crois, et sans différer le moins du monde, il a pris la contre-partie du programme naval du cabinet précédent.

Il n'a pas hésité à résilier les contrats qui n'attendaient que les signatures pour la construction d'une flotte canadienne. Il n'a pas hésité à déclarer, avant et après la réunion du Parlement, qu'il avait l'intention de prendre la contre-partie du programme qui avait été adopté par la Chambre précédente et sous le Gouvernement précédent. Il y a quatorze mois qu'il a pris les rênes du pouvoir, et il est allé devant le pays depuis l'ouverture de la présente législature, le 21 novembre, et il a déclaré que jusqu'à cette date il lui avait été impossible d'adopter un programme permanent pour la défense navale du Canada ou pour la coopération du Canada à la défense navale de l'empire.

La hâte avec laquelle il a annulé le programme de ses prédécesseurs, peut justement être comparée au retard qu'il a apporté à énoncer son propre programme. Il est venu demander au Parlement de voter \$35,000,000 devant être dépensés en Angleterre pour des navires qui seront en théorie et en pratique la propriété de la Grande-Bretagne, et il justifie cette proposition très remarquable en prétendant qu'il y a urgence, vu la situation de l'empire britannique. Je n'ai pas besoin de répéter, monsieur l'Orateur, qu'au cours du présent débat il a été démontré à maintes reprises, et l'on a déclaré et réitéré, et il n'y a pas de preuve à l'encontre, qu'il n'existe pas de raison pour une mesure aussi remarquable de la part du Gouvernement canadien. C'est-à-dire qu'il n'y a rien qui puisse excuser le Gouvernement de ne pas déclarer durant la présente session ce qu'il se propose de faire pour la défense navale permanente du Canada, et pour la coopération du Canada à la défense navale de l'empire.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de démontrer, si je le puis, la différence importante qui existe entre le programme que ces honorables ministres se sont empressés de renverser à la première occasion et la proposition qu'ils ont soumise à la Chambre. Prenant la lettre, dans chaque cas, et prenant les arguments à l'appui de chaque proposition, le point essentiel est que le programme naval du Gouvernement précédent était un programme qui impliquait essentiellement le service personnel, et le programme essentiel de la proposition